29 janvier 2008

08.119
ad 08.004

Postulat Claude Borel

Quel avenir pour la filière professionnelle du conservatoire?

Le Grand Conseil prend acte avec regret de l'échec de la procédure d'accréditation du Conservatoire professionnel neuchâtelois.

Il invite le Conseil d'Etat à poursuivre les négociations avec la HES-SO, son domaine "musique" et les conservatoires reconnus, en vue d'assurer à Neuchâtel (ECOPARC) la présence d'une filiale regroupant plusieurs formations instrumentales pour une centaine d'étudiants. Menées en étroite collaboration avec les cantons de Fribourg et du Valais, lesdites négociations devraient aussi viser à obtenir que la gestion du domaine "musique" soit discutée au niveau HES-SO et non pas uniquement à Lausanne et Genève et que la répartition des étudiants par site et filiale soit fixée à moyen terme.

Le Conseil d'Etat est également invité à étudier la restructuration de la formation pré-professionnelle de l'Ecole de musique, de manière à faciliter pour ses étudiants l'accès aux conservatoires professionnels reconnus. Cette démarche mériterait d'être coordonnée avec les autres cantons romands.

Cosignataires: M. Debély, M. Perroset, E. Flury, J. Lebel Calame, M. Giovannini, L.-M. Boulianne, M.-C. Jeanprêtre Pittet, B. Bois, S. Vuilleumier, Frédéric Cuche, Pierrette Erard, B. Nussbaumer, C. Siegenthaler, P. Bonhôte, S. Fassbind-Ducommun, A. Laurent, P.-L. Denis, P.-A. Thiébaud, D. Angst, M. Ebel, Y. Fatton, J. Tschanz, E. Berthet et L. Boegli.